



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS  
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2019

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M HUMBERT CYRIL  
13 RTE DE CARCEN  
40400 LESGOR

### Vos références

Numéro fiscal : 18 27 477 673 126 C

Référence du document : 20 A8 5565732 20

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

13 RTE DE CARCEN  
40400 LESGOR

Numéro FIP 400 15 24 9245807789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 02/05/2020

### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 14657  
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	16474	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1647	
Salaires, pensions, rentes nets.....	14827	14827
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>14827</b>
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL<sup>10</sup></b>		
Pension alimentaire versée à enfants majeurs <sup>16</sup> .....	100	100
Autres pensions alimentaires <sup>16</sup> .....	70	70
<b>Total des charges déduites<sup>11</sup> .....</b>		<b>- 170</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>14657</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		643
Décote.....		- 643
Montant net de votre imposition.....		0
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2019 dû : <sup>53</sup>		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....		<b>14657</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :		
Plafond total de 2018.....	Déclar. 1	
	15562	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....		3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

MME RECOTILLON SYNDIE  
RICHARDIRE BAT 19  
19 AV DE LA RICHARDIERE  
49300 CHOLET

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 0068588635171

Référence du document : 21 B1 2621745 86  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
RICHARDIRE BAT 19  
19 AV DE LA RICHARDIERE  
49300 CHOLET

Numéro FIP 490 62 87 4665018789 4  
Numéro d'ordre : 4  
Date d'établissement : 16/05/2021

#### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 5 293  
**Nombre de parts :** 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

		Déclar. 1		Total
		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		1832		
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....		4049		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		5881		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	588		
Salaires, pensions, rentes nets.....		5293		5293
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>5293</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>5293</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			-	<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>				<b>5293</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :				
Plafond total de 2019.....			Déclar. 1 15810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....				3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....			+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....			+ 4052	
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	1				1			2.5

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

---

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062